

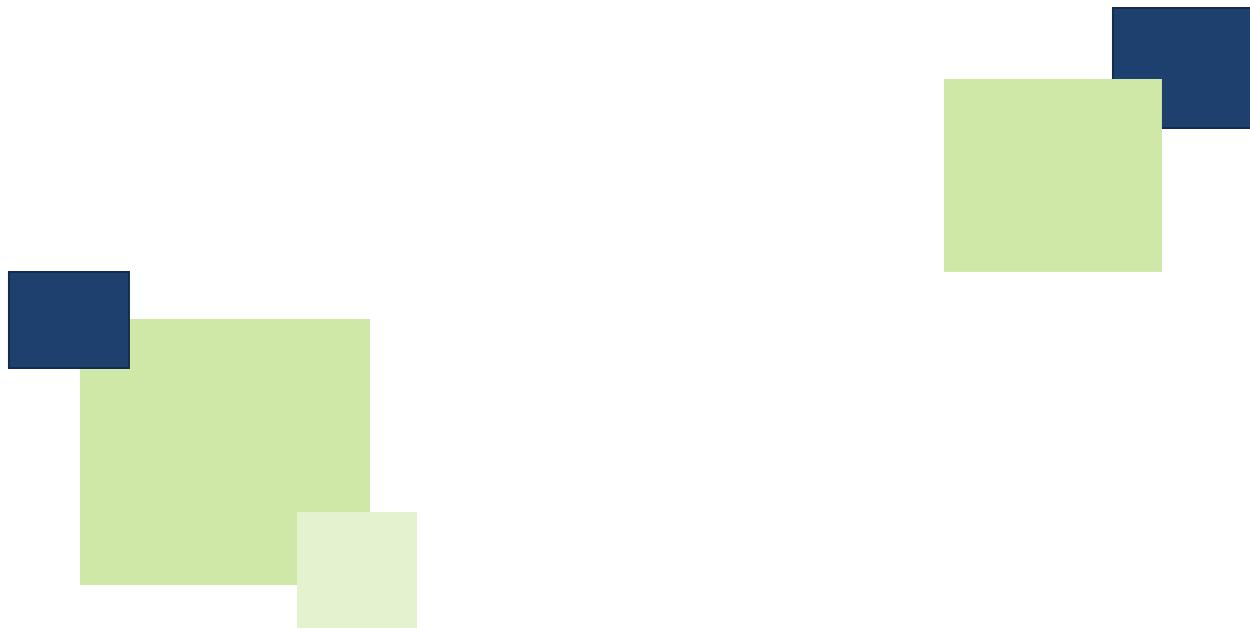


BILAN ANNUEL SUR LES LANGUES OFFICIELLES 2005-2006

Bilan quantitatif

Préparé par :

**COMMISSION DES CHAMPS DE
BATAILLE NATIONAUX**



1.1 Coûts de formation linguistique (reportez-vous à la section 2.4 du Guide pour préparer le bilan annuel sur les langues officielles)

Objectifs visés

- L'institution dispose de mécanismes pertinents pour capter l'information sur les coûts de formation linguistique.

1.1.1 Activités réalisées en 2005-2006

La Commission des champs de bataille nationaux (CCBN) n'est pas assujettie à la *Directive sur la formation linguistique et le maintien de l'acquis*, tel qu'indiqué à l'annexe 2 du *Guide pour préparer le bilan annuel sur les langues officielles 2005-2006*.

Aucune formation linguistique n'a été donnée au cours de l'année 2005-2006.

La CCBN détient un budget de 5 000 \$ annuellement pour de la formation en général incluant la formation linguistique.

1.1.2 Activités prévues en 2006-2007

À ce jour, aucune demande n'a encore été reçue pour de la formation linguistique. Bien que n'étant pas assujettie à la Directive, si la CCBN reçoit une demande et que la formation est pertinente et nécessaire pour l'employé, elle peut accorder une formation en anglais.

1.1.3 Données statistiques sur les coûts de formation linguistique (uniquement pour les institutions assujetties à la *Directive sur la formation linguistique et le maintien de l'acquis*)

- | | |
|--|-----------------------------|
| a) <u>Coût de la formation linguistique</u> en français
acquise auprès du secteur privé, du milieu universitaire ou encore auprès de l'École par recouvrement de fonds dans le cadre d'un protocole d'entente pour la dotation non impérative (y compris les nominations et mutations).
• Nombre d'employés visés par ces coûts | _____
S/O \$
Employés |
| b) <u>Coût de la formation linguistique</u> en anglais acquise auprès du secteur privé, du milieu universitaire ou encore auprès de l'École par recouvrement de fonds dans le cadre d'un protocole d'entente pour la dotation non impérative (y compris les nominations et mutations).
• Nombre d'employés visés par ces coûts | _____
S/O \$
Employés |

- c) Autres coûts de la formation linguistique en **français**
 pour le perfectionnement, le développement de carrière, le rehaussement de profil et la réidentification des postes; soit de la formation acquise auprès du secteur privé, du milieu universitaire ou auprès de l'École par recouvrement de fonds dans le cadre d'un protocole d'entente ou, encore de la formation donnée par l'institution même.
- Nombre d'employés visés par ces coûts
- S/O \$

 Employés
- d) Autres coûts de la formation linguistique en **anglais**
 pour le perfectionnement, le développement de carrière, le rehaussement de profil et la réidentification des postes; soit de la formation acquise auprès du secteur privé, du milieu universitaire ou auprès de l'École par recouvrement de fonds dans le cadre d'un protocole d'entente ou, encore, de la formation donnée par l'institution même.
- Nombre d'employés visés par ces coûts
- S/O \$

 Employés

1.2 Bonnes pratiques en matière de langues officielles

Objectifs visés

- L'institution fournit les bonnes pratiques en matière de langues officielles.

1.2.1 Gouvernance du Programme des langues officielles

- *Leadership (reportez-vous au point 1.1.3 du Guide)*

La CCBN n'a pas établi de nouvelles pratiques qui témoignent du leadership exercé. La CCBN s'assure que les gestionnaires et leur employé respectent l'esprit et l'objet de la *Loi sur les langues officielles* (LLO).

- *Gestion de l'information (reportez-vous au point 1.2.4 du Guide)*

Aucun commentaire particulier n'a été formulé par la Direction des langues officielles dans sa réponse à notre bilan 2004-2005.

Les gestionnaires sont informés de la LLO et des directives applicables à la CCBN. La direction incite le personnel à respecter la *Loi*, à suivre les directives et à interagir de façon bilingue avec la clientèle, si requis.

Notamment, tous les documents et la signalisation présentés à notre clientèle sont bilingues.

1.2.2 Exécution du Programme des langues officielles

- *Communications avec le public et prestation des services dans les deux langues officielles (reportez-vous au point 2.1.6 du Guide)*

La CCBN n'a pas mis en place de nouvelles pratiques en matière de communication avec le public et la prestation des services dans les deux langues officielles. Toutes les communications avec le public et la prestation des services à la clientèle de la CCBN sont faites dans l'une ou l'autre des deux langues officielles. Aucune plainte n'a été rapportée. Les communications avec le public et la prestation des services sont exécutées conformément au Programme des langues officielles.

Selon un sondage mené durant la période du présent rapport, plus de 96 % des répondants ont déclaré être satisfaits ou très satisfaits du service fourni dans l'une ou l'autre des deux langues officielles.

- *Langue de travail (reportez-vous au point 2.2.6 du Guide)*
La CCBN n'a pas mis en place de nouvelles pratiques pour améliorer l'utilisation des deux langues officielles en milieu de travail. Les bureaux de la CCBN sont situés dans la ville de Québec seulement. Son personnel est presque uniquement de langue maternelle française et par conséquent, la langue de travail est le français.
- *Gestion des ressources humaines (reportez-vous au point 2.3.6 du Guide)*
La CCBN n'a pas mis en place de nouvelles pratiques de gestion des ressources humaines.

Pour chaque nouveau poste affiché, la CCBN publie le concours, dans les deux langues officielles, dans les journaux de la région et indique les exigences et compétences nécessaires, dans les deux langues officielles, s'il y a lieu. Lors des entrevues, elle établit des critères linguistiques objectifs et vérifie le niveau de connaissance et de compétence des deux langues officielles du candidat. Les candidats ont des chances égales d'emploi et d'avancement au sein de la CCBN, sujet toutefois au plein respect du principe du mérite.

1.3 Vérification de l'offre active et du service au public dans les deux langues officielles en Colombie-Britannique (affichage sur le site Web prévu en février 2006)

1.3.1 Activités menées à la suite de cette vérification (reportez-vous au point 3.4 du Guide)

S/O.



Le Président,

André Juneau